

## **ARRETE DU MAIRE**

**PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DES PIETONS  
ET DE LA MISE EN PLACE D'UN ECHAFAUDAGE RUE CLEMENCEAU  
ET D'UNE GRUE PLACE DU DOCTEUR CRUDELLI  
A L'OCCASION DE TRAVAUX DE TOITURE EFFECTUES SUR LE BATIMENT CADASTRE AH 135  
DU VENDREDI 02 NOVEMBRE 2018 AU VENDREDI 21 DECEMBRE 2018**

Le Maire de la Ville de CALVI, (Haute-Corse), Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2211-1 à L2213-6,

**VU** l'article 511-1 du Code de la Sécurité intérieure,

**VU** le Code de la Route,

**VU** la délibération n°106/2017 en date du 26 Juillet 2017 portant instauration de la mise en œuvre d'une nouvelle redevance légale d'occupation temporaire du domaine public s'agissant de travaux, chantiers, etc.

**VU** la demande par courrier en date du 05 Octobre 2018 au Maire de Calvi de la société Architecte DPLG Marie LELOUP pour la société ERMG gérée par Monsieur DASILVA Manuel à l'occasion de travaux de toiture effectués sur le bâtiment cadastré AH 1356 (Bâtiment de l'établissement « Chez Doumé ») chez monsieur DURVILLE AROUX sis rue CLEMENCEAU et la pose d'un échafaudage du Vendredi 02 Novembre 2018 au Vendredi 21 Décembre 2018.

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de réglementer la circulation des piétons et des véhicules afin de garantir la sécurité des passants et des ouvriers à l'occasion du montage d'un échafaudage rue Clemenceau et d'une grue Place du Docteur CRUDELLI à partir du Vendredi 02 Novembre 2018 au Vendredi 21 Décembre 2018 par la société ERMG

### **ARRETE**

**ARTICLE 1° :** Au droit du bâtiment situé à droite de la place du Docteur CRUDELLI, cadastré AH 135, un échafaudage est installé à partir Vendredi 02 Novembre 2018 à 08H00 jusqu'au Vendredi 21 Décembre 2018 à 20H00.

### **ECHAFAUDAGE**

**ARTICLE 2° :** Ledit échafaudage sera protégé d'un filet pare-chutes.

L'autorisation est valable pour la durée du chantier estimée à deux mois.

Elle est assortie des réserves d'usage afférentes à la sécurité des piétons et des riverains.

L'entrepreneur ERMG aura à sa charge la mise en œuvre des moyens matériels de sécurité et de signalisation du chantier, ainsi que de s'informer auprès du Centre de Secours Principal de CALVI, des normes en matière.

Des passages seront aménagés pour les entrées d'immeubles et commerces, avec une protection en portique étanche (eau et poussière).

Les lieux devront impérativement être entretenus en bon état au cours du chantier et remis en ordre au plus tard dans la semaine suivant l'achèvement des travaux.

## GRUE

**ARTICLE 3° :** Au droit du bâtiment cadastré AH 135, sur la place du docteur CRUDELLI, une grue sera installée du Vendredi 02 Novembre 2018 à 08H00 jusqu'au Vendredi 21 Décembre 2018 à 20H00.

**ARTICLE 4° :** La circulation des véhicules terrestres à moteurs est interdite rue Clemenceau pour une durée de 02 heures au moment du montage et démontage de la grue.

**ARTICLE 5° :** Par dérogation à l'article 4, une grue et un véhicule de la société ERMG circuleront dans la zone concernée, rue Clemenceau.

**ARTICLE 6° :** Le présent arrêté n'est autorisé que dans l'application de la délibération n°106/2017 portant redevance de domaine public (autorisation temporaire) et selon les tarifs de redevance en vigueur :

- 4,00€/m<sup>2</sup>/jour soit pour 50 jours soit 4,00€/20m<sup>2</sup>/50j soit 4000€.

**ARTICLE 7° :** Le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la notification.

**ARTICLE 8° :** Le Directeur Général des Services, le Chef de la Police Municipale, le responsable des services techniques, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CALVI, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 9° :** Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la compagnie de Gendarmerie de Calvi.
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de la Gendarmerie de Calvi.
- Monsieur le chef de poste de la Police Municipale.
- Monsieur le chef des services Techniques.
- Monsieur le Capitaine du Centre de Secours Principal des sapeurs-pompiers de Calvi.
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Calvi-Balagne.
- L'Office Intercommunal de Tourisme
- Monsieur le Président de l'Union des Commerçants Calvais.
- Monsieur le responsable du service Travaux Publics.
- Madame la Directrice du service Finances de la Ville de Calvi.
- Architecte Marie LELOUP.
- ERMG.

Fait à CALVI, le 16 Octobre 2018

